

RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

Entre désintégration et reconstruction de l'Etat, la figure du seigneur de guerre somalien

Rousseau, Élise

Publication date:
2014

[Link to publication](#)

Citation for published version (HARVARD):

Rousseau, É 2014 'Entre désintégration et reconstruction de l'Etat, la figure du seigneur de guerre somalien: Les années 1990' Note d'analyse, numéro 31, Chaire InBev Baillet-Latour Programme "Union européenne - Chine".

General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

Entre désintégration et reconstruction de l'Etat, la figure du seigneur de guerre somalien : les années 1990

Elise Rousseau



NOTE D'ANALYSE 31

Note d'analyse 31

Elise Rousseau

Entre désintégration et reconstruction de l'Etat, la figure du seigneur de guerre somalien : les années 1990

Mars 2014

Note d'analyse 31

Du programme « Union européenne – Chine », Chaire InBev Baillet-Latour

Publication périodique réalisée par la Chaire InBev Baillet-Latour, programme « Union européenne-Chine ». Les opinions émises dans les notes d'analyses n'engagent que la responsabilité des auteurs. Il est interdit de reproduire partiellement ou intégralement sur quelque support que ce soit le présent ouvrage sans qu'il ne soit fait explicitement mention des sources.

Direction : Tanguy de Wilde et Tanguy Struye de Swielande.

Conception et mise en page du présent numéro : Géraldine Frébutte.

Pour nous contacter :

Site Internet : <http://www.uclouvain.be/265598.html>

Email : Tanguy.Struye@uclouvain.be

© Chaire InBev Baillet-Latour, programme « Union européenne-Chine », 2014.

Elise Rousseau est étudiante en deuxième année de Master en Relations internationales à l'Université Catholique de Louvain. Son mémoire analyse l'influence de Sun Tzu sur la politique étrangère de la Chine en Afrique. En 2013, elle a réalisé un stage au Centre d'étude des crises et des conflits internationaux (CECRI) où elle a notamment étudié des opérations de paix sur le continent africain.

Sommaire

1. Introduction.....	3
2. Le seigneur de guerre : entre mythe et réalité.....	4
2.1. Les origines du terme.....	4
2.2. Le débat contemporain.....	5
2.3. Définition.....	7
3. L'affaiblissement de l'Etat.....	8
3.1. Population.....	9
3.2. Territoire.....	11
3.3. Gouvernement.....	12
3.4. Relations internationales.....	12
3.5. Le monopole de la violence : trois sources de légitimité.....	15
3.5.1. Légitimité rationnelle	15
3.5.2. Légitimité traditionnelle	16
3.5.3. Légitimité charismatique	19
4. La (re)construction de l'Etat.....	20
4.1. L'ONU en Somalie : 1992 – 1995	21
4.2. Les seigneurs de guerre somaliens et le « state-building ».....	22
4.2.1. La dimension sécuritaire.....	22
4.2.2. La dimension politique	23
4.2.3. La dimension économique	23
4.2.4. La dimension humanitaire	24
4.3. Aïdid et ONUSOM II : chronique d'une incompréhension mutuelle	25
5. Le déclin des seigneurs de guerre somaliens ?.....	28
6. Conclusion.....	30
7. Annexes.....	32
8. Bibliographie.....	34

1. Introduction

La milice du général Aïdid continue d'attaquer le personnel des Nations Unies par des tirs isolés, des affrontements prémédités violant le droit international humanitaire et le recours à une rhétorique provocatrice. En outre, de nouveaux éléments de preuve indiquent que le général Aïdid a délibérément et personnellement ordonné le recours à des femmes et à des enfants pour lancer des attaques contre les forces d'ONUSOM II ; et qu'il a donné l'ordre à sa milice de tirer dans la foule le 13 juin, afin de faire des victimes et d'embarrasser les forces pakistanaïses et ONUSOM II devant la presse mondiale assemblée. Pour ces raisons, ONUSOM II le considère comme une menace à la sécurité publique. C'est pourquoi son internement serait un gage de sécurité, y compris pour le peuple somali.

Rapport du Secrétaire général sur l'application de la Résolution 837 (1993) du Conseil de sécurité

Le 17 juin 1993, le Représentant spécial du Secrétaire général en Somalie lance un mandat d'arrêt contre le général Mohamed Farrah Aïdid, entraînant une véritable chasse à l'homme qui durera tout l'été 1993. C'est la première fois que l'Organisation des Nations Unies désigne explicitement un ennemi. Et quel ennemi ! Avec Charles Taylor au Libéria, le général Aïdid est probablement le seigneur de guerre africain le plus connu des années 1990. A quelle réalité le terme de « seigneur de guerre » renvoie-t-il ? Pour quelle raison l'ONU a-t-elle jugé nécessaire d'énoncer un mandat d'arrêt contre cet acteur ?

La figure du seigneur de guerre est entourée de mystères. Pour certains, elle peut faire référence à une vision guerrière un peu romantique, pour d'autres, elle peut revêtir une connotation nettement plus négative. Le commentaire d'Hillary Clinton sur les seigneurs de guerre afghans n'aide pas à faire pencher la balance d'un côté ou de l'autre : « *There are warlords and there are warlords* »¹. Le manque de vocabulaire entourant la figure du seigneur de guerre n'est pas propre au monde anglo-saxon. En effet, il n'existe pas de traduction du terme « *warlordism* » en français et très peu de travaux francophones se sont penchés sur cette problématique.

Cette note d'analyse tentera de contourner ces ambiguïtés terminologiques en étudiant essentiellement la relation entre le seigneur de guerre et l'Etat. La figure du seigneur de guerre somalien sera abordée comme étant le miroir de l'Etat qui s'affaiblit et des tentatives mises en œuvre pour le reconstruire. Dans

¹ Clinton, H., « Interview With Mujahid Jawad of Radio Azadi ». Lors de cette interview, la Secrétaire d'Etat tentait de différencier les « bons » seigneurs de guerre (s'étant opposés à l'URSS et/ou ayant aidés les Américains) des « mauvais ».

un premier temps, le terme « seigneur de guerre » sera défini. Ensuite, l'analyse du cas somalien se divisera en trois parties. La première, plus descriptive, étudiera la manière dont les seigneurs de guerre utilisent les caractéristiques de l'Etat dans leur propre intérêt. La seconde partie montrera l'impact de l'action de l'ONU en Somalie dans les années 1990 sur le comportement des seigneurs de guerre. Finalement, la troisième partie interrogera le relatif déclin de ces acteurs à la fin de la décennie. Le but de cette note d'analyse est d'offrir un nouvel éclairage sur le conflit somalien, ainsi qu'une autre manière d'étudier la figure du seigneur de guerre.

2. Le seigneur de guerre : entre mythe et réalité

Durant les années 1990, les termes de « chef de guerre » ou d'« entrepreneur de la violence » furent abondamment utilisés dans des descriptions de conflits africains. Plus récemment, la notion de « seigneur de guerre » semble se répandre, probablement suite à une traduction directe du mot anglais « warlord ». Pour Alice Hills², le succès de ce terme peut s'expliquer par une tentative de simplification des conflits modernes, souvent jugés comme étant trop complexes et non familiers ; le public peut ainsi se concentrer sur un seul ennemi. Pourtant, le terme semble être également utilisé dans les milieux académiques. Pourquoi une telle variation sémantique ? Ces mots désignent-ils des phénomènes différents ? La figure du seigneur de guerre relève-t-elle du mythe ou de la réalité ?

2.1. Les origines du terme

La première utilisation du terme porte à discussion. Pour certains, le terme « *war-lord* » fut utilisé la première fois par Ralph Waldo Emerson dans sa description des caractéristiques de l'aristocratie anglaise du XIX^e siècle³. Pour d'autres, le terme anglais est en fait une traduction du vocable allemand « *Kriegsherr* » apparu à la même époque⁴.

Quelle que soit l'origine du terme, ce dernier entra dans le monde académique par les études portant sur l'histoire de la Chine pour qualifier la période comprise entre la chute de l'empire manchou et la prise de pouvoir de Chiang

² Hills, A., « Warlords, militia and conflict in contemporary Africa: A re-examination of terms », p.36.

³ Emerson, R. W., *English Traits*, pp.176-177. C'est l'explication présentée par Arham, A. et King, Ch., « The Warlord as Arbitrageur », ainsi que par Sa fire, W., « On language. Warlords, bandits, thugs and regional leaders ».

⁴ Giustozzi, A., « The debate on warlordism: the importance of military legitimacy », p.1.

Kaï-chek. Les seigneurs de guerre ou « *junfa* » étaient souvent d'anciens officiers impériaux qui, face à la désintégration du pouvoir central, prirent le pouvoir dans les différentes provinces chinoises⁵. Le terme fut repris dans les années 1980, toujours par des historiens, pour décrire les occurrences d'un phénomène similaire au Japon et dans le Moyen Âge européen⁶. Dans le deuxième cas, la notion faisait référence aux seigneurs ayant profité de la désintégration progressive de l'empire carolingien pour prendre possession d'une partie du territoire⁷. Le terme fut aussi repris par les études portant sur la décolonisation⁸. D'autres encore l'utilisèrent pour décrire l'attitude de certains acteurs pendant l'Antiquité romaine⁹.

2.2. Le débat contemporain

A la fin de la guerre froide, le terme déborde de la sphère des études historiques pour entrer dans celle des sciences politiques. La fin du monde bipolaire entraîne plusieurs réflexions sur la nature de la guerre. Certains y voient la (ré)apparition d'une forme particulière de conflits, appelée parfois « guerres décomposées »¹⁰, « guerres du troisième type »¹¹ ou encore « guerres de basse intensité »¹². Pour Van Creveld, ces formes de conflits remettent en cause la formule clausewitzienne qui présente la guerre comme la continuation de la politique par d'autres moyens¹³. Le recyclage du terme « seigneur de guerre » est concomitant à ces réflexions. Par exemple, pour Paul Rich, le seigneur de guerre est un acteur qui fait la guerre sans autre but que la guerre elle-même¹⁴. Pour Marina Ottaway, cette affirmation est fausse puisque les seigneurs de guerre entendent utiliser les Etats faibles à leur avantage dans le but de réaliser des activités criminelles¹⁵.

Dans les deux cas, l'image de cet acteur est relativement négative, renvoyant en cela au traitement du terme par la plupart des auteurs contemporains. Par

⁵ Marten, K., « Warlordism in Comparative Perspective », pp.48-50.

⁶ Giustozzi, *op.cit.*

⁷ Marten, *op.cit.*, p.48.

⁸ Biró, D., « The Unbearable Lightness of...Violence: Warlordism as an Alternative Form of Governance in the "Westphalian Periphery"? », p.15.

⁹ Voir par exemple Whittaker, D., « Landlords and warlords in the later roman empire ».

¹⁰ Dufour, J.-L., « La guerre survivra-t-elle au XXI^e siècle? », pp.39-41.

¹¹ Voir par exemple Holsti, K., *The State, War, and the State of War*.

¹² Van Creveld, M., *La transformation de la guerre*, p.39.

¹³ *Ibid.*, pp.165-168.

¹⁴ Rich, P., « Warlords, state fragmentation and the dilemma of humanitarian intervention », p. 255.

¹⁵ Ottaway, M., « Rethinking Warlords », p.264.

exemple, Sasha Lezhnev définit le seigneur de guerre comme « un acteur puissant dans un Etat faible dont le pouvoir repose sur une manière de gouverner par la force dans le seul but d'engranger des gains financiers privés et une gloire personnelle, plutôt que sur une lutte idéologique populaire »¹⁶. Il soulève cinq éléments distinguant le seigneur de guerre des autres acteurs non-étatiques violents. Premièrement, ils sont motivés par « le pouvoir personnel, la gloire et le profit »¹⁷, n'hésitant pas à sacrifier des milliers de vies pour atteindre leur but. Deuxièmement, ils sont caractérisés par certains traits psychologiques et sociaux particuliers (insatisfaction par rapport à sa situation passée, carrière militaire et peu d'éducation). Troisièmement, le contexte dans lequel ils évoluent est caractérisé par un pouvoir faible de l'Etat. Quatrièmement, les seigneurs de guerre utilisent des méthodes de combat brutales. Cinquièmement, ils sont particulièrement bien organisés, peuvent mobiliser des ressources et contrôler un nombre important de personnes¹⁸.

Dans son ouvrage *Warlord Politics and African States*, William Reno n'offre pas de définition précise de la figure du seigneur de guerre à proprement parler. Il présente la « *warlord politics* » comme l'évolution possible de l'organisation politique d'un Etat très faible. Il imagine deux continuums permettant d'analyser cette évolution: le premier va de la bureaucratie aux réseaux informels, le second des intérêts collectifs aux intérêts privés. Selon lui, la différence fondamentale entre l'organisation conventionnelle de l'Etat et la « *warlord politics* » est le fait que la sécurité des habitants dans la seconde forme d'organisation n'est pas garantie par la seule appartenance à l'Etat¹⁹.

Christopher Clapham, quant à lui, utilise les termes de « *warlord insurgency* » pour définir les groupes armés africains dont les objectifs ne sont que très faiblement définis et pourraient être associés aux seules ambitions de leur chef²⁰. Quand Philippe Le Billon étudie les rapports entre ressources et guerres civiles, il souligne que les seigneurs de guerre exploitent les ressources de territoires éloignés du pouvoir central et imposent une forme de souveraineté sur ces zones²¹.

¹⁶ Lezhnev, S., *Crafting Peace. Strategies to deal with Warlords in Collapsing States*, p.2. Traduction de l'auteure.

¹⁷ *Ibid.*, p.3. Traduction de l'auteure.

¹⁸ *Ibid.*, pp.2-4.

¹⁹ Reno, W., *Warlord Politics and African States*, p.3.

²⁰ Clapham, Chr., *Africa and the international system. The politics of state survival*, p.212.

²¹ Le Billon, Ph., *Wars of Plunder. Conflicts, profits and the politics of resources*, pp.31-32.

De rares auteurs présentent le seigneur de guerre sous un angle légèrement plus positif. C'est par exemple le cas de Kimberly Marten qui souligne qu'ils peuvent offrir une figure de légitimité alternative à celle de l'Etat²². Elle les définit comme étant « des individus qui contrôlent des petites parties de territoire en utilisant une combinaison de force et de patronage »²³. Elle les qualifie plus loin de « créatures parasites de l'Etat »²⁴.

2.3. Définition

Pour Roland Marchal, les définitions du « *warlordism* » ont tendance à prendre trop rapidement certains critères pour acquis. Premièrement, le lien avec le déclin de l'Etat est ambigu. Dans certains cas, les seigneurs de guerre sont une conséquence de l'affaiblissement de l'Etat, dans d'autres, ils en sont la cause. De plus, la définition-même de l'Etat telle que retenue par la plupart des auteurs porte à discussion²⁵. Deuxièmement, la notion de « pouvoir personnel » du seigneur de guerre est également à nuancer. D'après Marchal, le pouvoir du seigneur de guerre repose sur des éléments externes sur lesquels il n'a pas de prise, telles que la présence de ressources et des conditions sociales favorables²⁶. Troisièmement, le lien entre les seigneurs de guerre et le *patrimonialism* est également à remettre en cause. Marchal souligne que certains hommes politiques européens pratiquent des formes de clientélisme qui pourraient être considérées comme étant proches du *patrimonialism*²⁷. Ils ne sont pas pour autant qualifiés de « seigneurs de guerre ».

La critique du chercheur se précise quand il soulève quatre autres problèmes liés à la notion de seigneur de guerre en se basant sur l'expérience somalienne²⁸. Premièrement, il dénonce la vision qui présente les seigneurs de guerre comme étant identiques. Deuxièmement, la supposition qui voudrait que l'autorité des seigneurs de guerre soit basée sur les clans n'est pas toujours exacte. Troisièmement, l'apparition de seigneurs de guerre n'est pas seulement liée aux ambitions d'un individu, mais répond à une certaine demande. Finalement, le terme « seigneur de guerre » est devenu une étiquette associée à un

²² Marten, *op.cit.*, pp.47-48.

²³ Marten, K., *Warlords. Strong-Arm Brokers in Weak States*, p.3. Traduction de l'auteure.

²⁴ *Ibid.* Traduction de l'auteure.

²⁵ Voir Marchal, R., « Warlordism and terrorism: How to obscure an already confusing crisis? The case of Somalia », pp.1095-1096.

²⁶ *Ibid.*, pp.1096-1097.

²⁷ *Ibid.*

²⁸ *Ibid.*, pp.1097-1100.

comportement prédateur. Or, la prédation n'est pas l'apanage propre de ce type d'acteur.

Ceci étant dit, la définition retenue dans le cadre de cette note se voudra assez simple. La notion de « seigneur de guerre » sera comprise comme **un terme générique désignant des acteurs non-étatiques violents, à la tête d'une armée ou d'une milice privée, exerçant une ou plusieurs prérogatives habituellement dévolues à l'Etat dans le but d'engranger un bénéfice personnel**. Cette définition permet de donner une dimension analytique au terme « seigneur de guerre » puisque la manière dont cet acteur utilise les privilèges liés à la souveraineté peut être analysée selon une grille de lecture construite à partir de la définition de l'Etat.

D'après Ottaway, les activités des seigneurs de guerre historiques se terminaient par « la construction d'un Etat fort par la guerre »²⁹. L'option guerrière n'étant plus envisageable à l'heure actuelle, divers mécanismes de construction de l'Etat sont mis en place par la communauté internationale³⁰. Pour Michael Klare, les seigneurs de guerre « représentent le processus inverse de la construction de l'Etat telle qu'associée à l'apparition des Etats modernes »³¹. Il pourrait dès lors être intéressant d'étudier les réactions des seigneurs de guerre face aux tentatives de reconstruction de l'Etat.

3. L'affaiblissement de l'Etat

Les premières caractéristiques de l'Etat retenues sont celles qui lui sont attribuées classiquement par le droit international depuis la Convention de Montevideo (art.1) : une population, un territoire, un gouvernement et des relations internationales. Un cinquième critère, emprunté à Max Weber, sera ajouté dans le cadre de cette note d'analyse : le monopole sur l'usage de la violence. Selon le penseur allemand, ce monopole renvoie à la notion de légitimité de l'autorité. Il existerait trois formes de légitimité : la légitimité légale ou rationnelle, la légitimité traditionnelle et la légitimité charismatique³².

²⁹ Ottaway, *op.cit.*, p.264. Traduction de l'auteure.

³⁰ *Ibid.*

³¹ Klare, M. T., «The Deadly Connection. Paramilitary bands, small arms diffusion, and state failure», p.117. Traduction de l'auteure.

³² Weber, M., *Economy and Society*, p.215.

3.1. Population

La Somalie comptait environ 6,3 millions d'habitants en 1990, 7,3 millions en 2000 et 9,6 millions en 2010³³. La population somalienne actuelle est assez jeune, puisque l'âge médian s'élève à 17,7 ans³⁴. Les langues officielles sont le somali, l'arabe, l'italien et l'anglais. La plupart des Somaliens sont musulmans sunnites. Du point de vue ethnique, 85% de la population appartient à l'ethnie somalie et les 15% restants sont Bantus, Arabes ou autres³⁵. La Somalie est donc une nation relativement uniforme possédant un langage commun, une religion commune et un peuplement ethnique majoritaire. Dans les années 1960, elle fut d'ailleurs considérée, avec le Botswana, comme l'un des pays les plus homogènes d'Afrique³⁶.

Cependant, la société somalienne est loin d'offrir une image de cohabitation harmonieuse. Son histoire s'est écrite au gré des ententes entre différents clans, regroupés dans deux grandes familles : les « Samaales » dans la partie nord du pays et les « Sab » au Sud. Les premiers sont nomades, tandis que les seconds sont sédentaires. Le groupe « Samaale », le plus important, se divise en quatre familles claniques : les Darod, les Dir, les Hawiyé et les Issak. Le groupe « Sab » est composé des Digil et des Rahanwein. Ces grandes familles claniques se divisent à leur tour en sous-clans et en sous-sous-clans³⁷.

Le système clanique somalien s'organise autour du lignage (*reer*). Chaque famille se présente comme descendant d'ancêtres mythiques³⁸. L'enjeu de ce système de lignage est la transmission de l'appartenance : « Par les liens de parenté, les membres d'un groupe se connectent au passé, et par leur descendance, ils se connectent au futur »³⁹. D'après Anthony Vinci, l'autorité des seigneurs de guerre est basée sur l'appartenance plutôt que sur un territoire délimité⁴⁰. Dans le cas de la Somalie au début des années 1990, les seigneurs de guerre ont

³³ Population Division of the Department of Economic and Social Affairs of the United Nations Secretariat, « World Population Prospect: The 2012 Revision ».

³⁴ CIA, « Somalia ».

³⁵ *Ibid.*

³⁶ Dias, A. M., « International Intervention and Engagement in Somalia (2006-2013): Yet Another External State Reconstruction Project? », p.91.

³⁷ Schultz, R. et Dew, A., *Insurgents, Terrorists, and Militias. The Warriors of Contemporary Combat*, p.59.

³⁸ Smith, S., *Somalie. La guerre perdue de l'humanitaire*, p.103.

³⁹ Schultz, *op.cit.*, p.52. Traduction de l'auteure.

⁴⁰ Vinci, A., « Like Worms in the Entrails of Natural Man: A Conceptual Analysis of Warlords », p.319.

instrumentalisé ces liens claniques pour asseoir leur légitimité et atteindre leurs fins⁴¹.

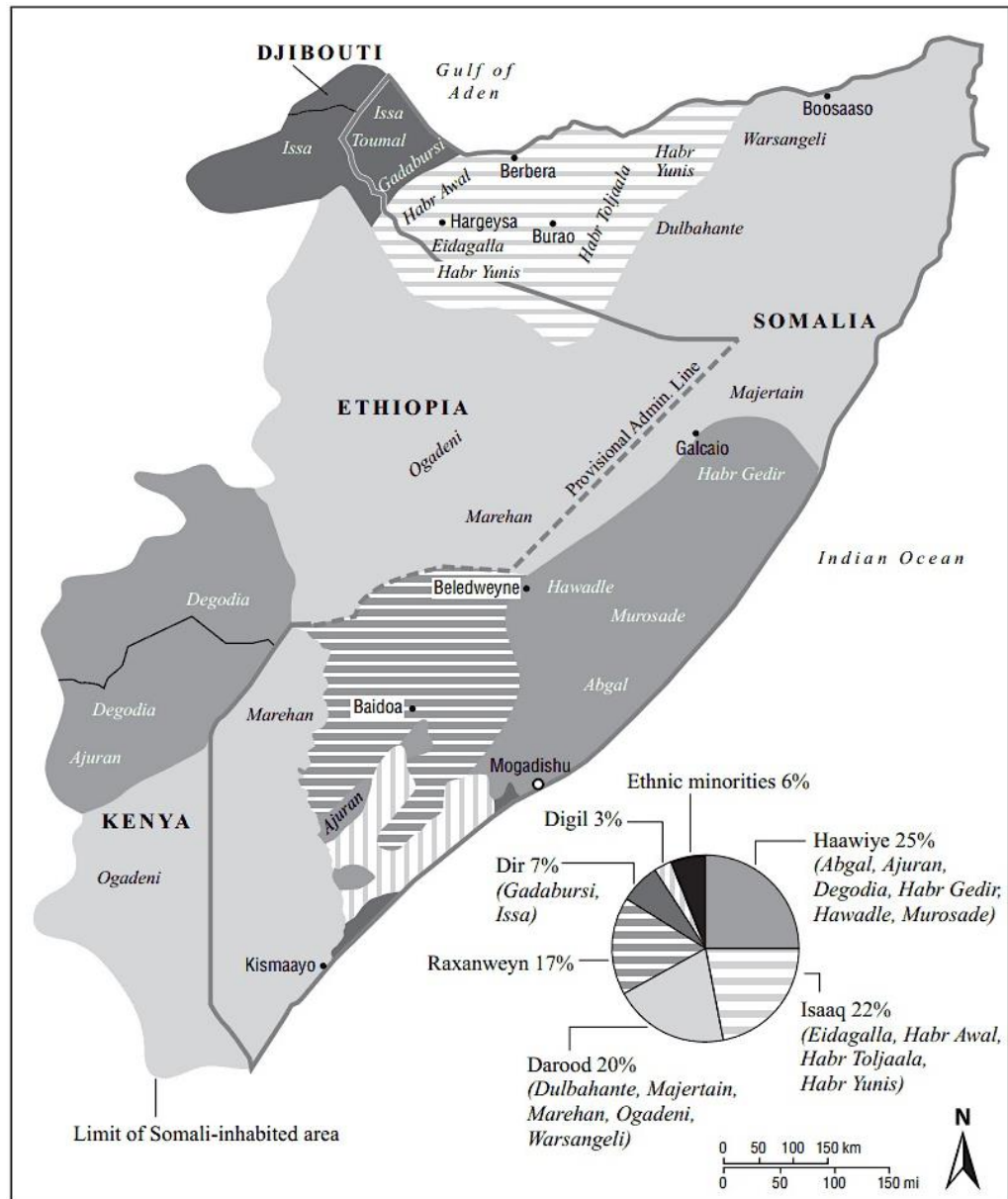


Figure 1 - Répartition géographique des clans somalis⁴²

⁴¹ Clarke, W., « Failed Visions and Uncertain Mandates in Somalia », p.16; Marten, « Warlordism in Comparative Perspective », p.53; Vinci, *op.cit.*, p.325.

⁴² Kaplan, S., *Fixing Fragile States. A New Paradigm for Development*, p.117.

3.2. Territoire

Le territoire somalien s'étend sur plus de 630 000 km² (il est légèrement plus petit que la France). La Somalie partage ses frontières avec Djibouti, l'Éthiopie et le Kenya. Elle occupe « une position stratégique dans la corne de l'Afrique, le long de la voie sud menant à Bab-el-Mandeb et sur la route de la Mer Rouge et du Canal de Suez »⁴³.

Quand les seigneurs de guerre s'affrontent pour conquérir un territoire, c'est avant tout dans le but d'en exploiter les ressources. Il n'existe pas de ressources stratégiques en Somalie telles que le coltan, le diamant ou l'or⁴⁴. Dès lors, lorsque les seigneurs de guerre s'approprient un territoire, c'est principalement dans le but de contrôler des points de passage stratégiques (routes, ports, aéroports, etc.)⁴⁵. La possession de telles infrastructures leur offre divers avantages. D'un côté, ils peuvent faciliter les transferts et la vente des produits qu'ils possèdent. Par exemple, la possession de la compagnie aérienne *Bluebird Aviation* par Osman Ali Atto dans les années 1990 facilite le commerce du khat⁴⁶. D'un autre côté, les seigneurs de guerre peuvent prélever des taxes de transport à certains points de passage. Par exemple, d'après Kimberly Marten,

un correspondant de la BBC raconte en novembre 2004 avoir dû franchir sept points de contrôle pour aller de la piste d'atterrissage à son hôtel dans la capitale, chaque point de contrôle était dirigé par un seigneur de guerre différent demandant chacun le paiement d'un droit de passage différent.⁴⁷

La possession de zones rurales permet aux seigneurs de guerre d'exercer le même genre d'activités. Ils peuvent soit y prélever une taxe d'exploitation et/ou de transport vers les marchés locaux, soit s'approprier les denrées de la région pour les revendre sur la scène internationale. Dans ce second point, la possession d'infrastructures est à nouveau un élément clé⁴⁸.

⁴³ CIA, *op.cit.* Traduction de l'auteur.

⁴⁴ Il existerait du pétrole dans le sol somalien mais il n'a pas encore été extrait (Grosse-Kettler, S., « External Actors in Stateless Somalia. A War Economy and its Promoters », p.14).

⁴⁵ Vinci, *op.cit.*, p.320 et Grosse-Kettler, *op.cit.*, p.15.

⁴⁶ McCormick, G. et Fritz, L., « The Logics of Warlord Politics », pp.88-89. Le khat ou qat est une plante dont on extrait une substance hallucinogène. Les feuilles peuvent être mâchées pour s'enivrer (Le Petit Larousse).

⁴⁷ Marten, *op.cit.*, p.54. Traduction de l'auteur.

⁴⁸ Cassanelli, L., « Somali Land Resource Issues in Historical Perspective », p.68.

3.3. Gouvernement

Depuis septembre 2012, la République fédérale de Somalie est dirigée par le Président Hassan Sheikh Mohamoud. C'est le premier Président somalien reconnu officiellement par la communauté internationale depuis la chute de Siad Barré en 1991⁴⁹. Dans les faits, la totalité du territoire somalien n'est pas sous le contrôle du gouvernement. Le Nord-Ouest du pays est contrôlé par la République autoproclamée du Somaliland tandis que le Nord-Est est occupé par l'Etat semi-autonome du Puntland⁵⁰. Le gouvernement peine également à établir son autorité dans le Sud du pays. La région est considérée comme étant la plus instable de la Somalie et voit des affrontements réguliers entre diverses factions. Elle est d'ailleurs perçue comme « un inextricable enchevêtrement de clans et sous-clans aux aires géographiques mal définies, ce qui multiplie les sources de conflit »⁵¹.

Avant d'établir ce gouvernement, la Somalie a connu un nombre très important de tentatives de réconciliation. Des gouvernements provisoires ont été mis en place sans aboutir à une résolution du conflit. Les divers échecs sont souvent attribués à l'attitude des seigneurs de guerre. Tout d'abord, les cessez-le-feu sont rarement respectés. Ensuite, il est souvent impossible de rassembler tous les seigneurs de guerre autour d'une même table pour discuter de la paix du pays. Dès lors, les absents ne cautionnent pas les décisions prises par ceux qui étaient présents. Le Gouvernement national de transition (2000-2004) et le Gouvernement fédéral de transition (2004-2008) comptent plusieurs seigneurs de guerre dans leurs rangs. Ceux qui n'appartiennent pas aux gouvernements s'y opposent systématiquement. C'est par exemple le cas de l'alliance « *Somalia Reconciliation and Restoration Council* » créée sous l'égide de l'Ethiopie en 2001 contre le Gouvernement national de transition⁵².

3.4. Relations internationales

La Somalie a adopté trois positions différentes durant la guerre froide. Tout d'abord, elle faisait partie des pays non-alignés. Ensuite, après la prise de pouvoir de Siad Barré et l'imposition du « Socialisme scientifique » dans tout le pays, la Somalie s'est tournée vers l'URSS. Lorsqu'il a vu l'Union soviétique

⁴⁹ CIA, *op.cit.*

⁵⁰ *Ibid.*

⁵¹ Mabire, J.-Chr., « Somalie, l'interminable crise », p.65.

⁵² Kasaija, A. Ph., « The UN-led Djibouti peace process for Somalia 2008-2009: Results and problems », p.264; Lewis, I. M., « Recycling Somalia from the Scrap Merchants of Mogadishu », p.217.

soutenir l’Ethiopie durant la guerre d’Ogaden (1977-1978), Siad Barré a finalement rejoint le camp occidental⁵³. La relation entre l’Etat somalien et ses voisins est mise à mal par les revendications irrédentistes de la population somalie⁵⁴. L’ONU est présente dans le pays depuis les années 1970 pour aider le gouvernement et la population à faire face aux nombreuses sécheresses qui ont touché la Somalie et au retour massif de réfugiés suite à la guerre d’Ogaden⁵⁵. Dès la fin des années 1980, Siad Barré n’exerçait plus qu’un pouvoir très limité sur les régions sud et centrale du pays⁵⁶. Après le début de la guerre civile, le personnel onusien quitte Mogadiscio et il sera bientôt suivi par les autres représentations diplomatiques⁵⁷.

Si les seigneurs de guerre sont entrés en contact avec des acteurs au sein d’autres Etats, ce fut surtout par l’intermédiaire du commerce international. La chute du gouvernement de Barré et le manque d’institutions gouvernementales en Somalie n’a pas empêché l’économie de s’y développer⁵⁸. Comme souligné précédemment, les seigneurs de guerre cherchaient à posséder des infrastructures leur permettant de capter des bénéfices liés au commerce international. Ils étaient parfois les interlocuteurs de compagnies bien connues. Par exemple, le général Mohamed Farrah Aïdid protégeait la compagnie américaine *Dole* en échange de 0,04\$ par 12,5kg de bananes transportées⁵⁹. De plus, il prélevait une taxe auprès des producteurs et vendeurs qui utilisaient « ses » terres et infrastructures pour le commerce⁶⁰. La possession de ce marché avait d’ailleurs engendré une véritable « guerre de la banane » entre deux seigneurs de guerre somaliens vers le milieu des années 1990. La compagnie italienne *Somalifruit*, protégée par l’ancien bras-droit d’Aïdid, Osman Ali Atto, affrontait la compagnie *Sombana*, la filiale somalienne de *Dole*, protégée par Mohamed Farrah Aïdid⁶¹. D’autres compagnies étrangères étaient présentes en Somalie : la *BBC*, *DHL*, *British Airways*, *General Motors*, etc.⁶²

⁵³ Powell, B., Ford, R., et Nowrasteh, A., « Somalia after state collapse: Chaos or Improvement? », p.658.

⁵⁴ Chapin Metz, H., *Somalia: A Country Study*.

⁵⁵ Marchal, R., « Somalie: les dégâts d’une improvisation », p.79.

⁵⁶ Cann, J., « Somalia: The Limits of Military Power », p.159.

⁵⁷ Marchal, *op.cit.*

⁵⁸ Powell, *op.cit.*, p.660.

⁵⁹ Grosse-Kettler, *op.cit.*, p.16.

⁶⁰ McCormick *op.cit.*, p.89.

⁶¹ Luling, V., « Come Back Somalia? Questioning a Collapsed State », p.288.

⁶² Powell, *op.cit.*, p.661.

La région sud de la Somalie bénéficie de l'exportation de bananes et de charbon. Dans les deux cas, les seigneurs de guerre engendrent des bénéfices grâce à l'exportation du produit, mais également grâce aux taxes demandées aux producteurs et aux acheteurs. La région du Sud profite également de la vente de khat venant des pays voisins. D'après Sabrina Grosse-Kettler, les seigneurs de guerre voient deux intérêts dans l'exploitation du khat : premièrement, sa vente leur permet d'acheter des armes, deuxièmement, elle contribue à assurer la loyauté de leurs troupes⁶³. Pour les compagnies étrangères, la Somalie se présente comme « un espace commercial de premier choix, l'expression ultime de l'ultralibéralisme »⁶⁴. La position du pays est stratégique et lui permet de fonctionner comme une « large zone détaxée qui voit transiter toutes sortes de marchandises »⁶⁵.

La Somalie est également une plateforme pour le commerce d'armes et le trafic de clandestins⁶⁶. De plus, les mafias italiennes, en accord avec les seigneurs de guerre, déchargent des déchets dans la mer bordant les côtes somaliennes⁶⁷. Il existe aussi des relations entre les seigneurs de guerre somaliens et les pirates qui sillonnent les mers bordant la Corne de l'Afrique. Les pirates sont payés par les seigneurs de guerre, notamment pour effectuer des enlèvements dont les rançons servent à acheter des armes et à payer les salaires des miliciens⁶⁸.

Les Somaliens peuvent bénéficier de transferts d'argent importants venant de la diaspora. Ces transferts représentent environ 2 milliards de dollars par an et se font via un système appelé « hawala » ou « hawilaad »⁶⁹.

⁶³ Selon certaines rumeurs, le khat serait mélangé à certaines drogues (du hashish, par exemple) et distribué gratuitement aux miliciens des seigneurs de guerre (Grosse-Kettler, *op.cit.*, p.18).

⁶⁴ Minkowski, S., « La Somalie, piraterie et affairisme ».

⁶⁵ *Ibid.*

⁶⁶ *Ibid.*

⁶⁷ Grosse-Kettler, *op.cit.*, pp.28-30; Massari, M. et Monzini, P., « Dirty Businesses in Italy: A Case-Study of Illegal Trafficking in Hazardous Waste », p.288.

⁶⁸ Patrick, S., *Weak Links. Fragile States, Global Threats, and International Security*, p.162.

⁶⁹ Ce système est basé sur la confiance et l'affiliation clanique. Il existe des maisons *hawala* partout dans le monde. Il suffit de donner un coup de fil, d'envoyer un fax ou d'utiliser une radio pour transférer de l'argent en direct vers la Somalie. Les businessmen somalien utilisent également ce système pour éviter de se déplacer avec de l'argent liquide (Grosse-Kettler, *op.cit.*, pp.19-21 ; Minkowski, *op.cit.*).

3.5. Le monopole de la violence : trois sources de légitimité

3.5.1. *Légitimité rationnelle*

La légitimité rationnelle se base sur une croyance en la légalité des règles adoptées et au droit de ceux qui sont au pouvoir d'agir selon elles⁷⁰.

Il existe trois formes de droit qui cohabitent en Somalie : le droit coutumier (*xeer*), le droit officiel et la charia. Le droit coutumier somalien existe depuis la période précoloniale et est encore utilisé actuellement. Il est directement lié à la culture lignagère somalienne⁷¹. Il s'agit d'un système légal se concentrant sur la compensation des victimes plutôt que sur la punition des criminels. Ce sont les anciens des clans (*elders*) qui doivent statuer sur les disputes lors de conseils (*shire*)⁷². Pour ce faire, « ils prennent en considération autant les lignages qui unissent les individus entre eux que les affaires qui ont pu les opposer »⁷³. Les anciens possèdent trois modes de contrôle de la violence : le paiement de la *diya* (compensation, souvent payée en nombre de chameaux), le meurtre par vengeance et un conflit armé limité⁷⁴. Le régime de Siad Barré a tout fait pour tenter de supprimer le *xeer* et pour le remplacer par un droit écrit⁷⁵. Cependant, les habitants des zones rurales et frontalières continuent d'utiliser le droit coutumier. La charia est habituellement utilisée au niveau du droit de la famille, principalement pour les mariages et pour les questions d'héritage⁷⁶.

Dans certaines zones de la Somalie, le *xeer* et l'autorité des aînés sont remis en question après la chute de Siad Barré. Les *elders* ne peuvent plus contrôler les *mooryan* (jeunes voyous, délinquants) qui ne respectent plus les « règles et les devoirs traditionnels »⁷⁷. Cette opposition se retrouve dans les zones où les rivalités claniques sont les plus importantes et où l'autorité s'affirme avant tout par la violence⁷⁸. Différentes figures politiques s'opposent aux *elders* : des intellectuels, des prêtres, des membres de sous-clans, des chefs de milices, mais surtout les seigneurs de guerre⁷⁹. Cependant, dans certaines parties du Nord du

⁷⁰ Weber, *op.cit.*, p.215.

⁷¹ Mabire, *op.cit.*, p.59; Schultz, *op.cit.*, p.59.

⁷² Powell, *op.cit.*, pp.666-667.

⁷³ Mabire, *op.cit.*

⁷⁴ Schultz, *op.cit.*, p.63.

⁷⁵ Mabire, *op.cit.*

⁷⁶ Powell, *op.cit.*, p.667.

⁷⁷ Mabire, *op.cit.*

⁷⁸ Marten, *op.cit.*, p.53.

⁷⁹ Menkhaus, K., « International Peacebuilding and the Dynamics of Local and National Reconciliation in Somalia », p.58.

pays (Somaliland et Puntland) les aînés des clans ont pu affirmer leur autorité sur les seigneurs de guerre et maintenir la paix⁸⁰. Les seigneurs de guerre somaliens ne semblent donc pas utiliser la légitimité rationnelle au sens où Weber l'entend. Ils y substituent une forme de légitimité qui repose sur l'intimidation et la violence.

3.5.2. Légitimité traditionnelle

D'après Max Weber, la légitimité traditionnelle se base sur une croyance en l'inviolabilité de traditions immémoriales et en la légitimité de ceux qui exercent leur autorité en se basant sur ces dernières⁸¹.

Comme souligné précédemment, les seigneurs de guerre somaliens n'hésitent pas à utiliser leurs affiliations claniques pour obtenir un support populaire et asseoir leur légitimité. L'appartenance clanique et le lignage influencent beaucoup l'identité des Somaliens :

Moi et mon clan contre le monde ;

Moi et ma famille contre mon clan ;

Moi et mon frère contre ma famille ;

Moi contre mon frère.⁸²

Ce chant somalien illustre la construction de la loyauté et de l'inimitié dans l'identité somalienne. La division clanique offre une sorte de « table de conjugaison de la sociabilité nomade »⁸³. Ces relations d'alliance et d'inimitié trouvent leur expression dans la culture fondamentalement guerrière des Somaliens. La bravoure et la vengeance (*godob*) font partie intégrante de leur identité : « Si je ne lave pas la face de la terre avec le sang de l'ennemi, je ne suis pas un Somalien »⁸⁴.

Les deux familles claniques les plus nombreuses sont les Darod (20%) et les Hawiyé (25%). Il existe d'ailleurs de grandes rivalités entre elles⁸⁵. Par exemple, c'est un Hawiyé, le général Mohamed Farrah Aïdid, qui s'est emparé

⁸⁰ Marten, *op.cit.*

⁸¹ Weber, *op.cit.*, p.215.

⁸² Cité par Schultz, *op.cit.*, p.59. Traduction de l'auteure.

⁸³ Smith, *op.cit.*, p.103.

⁸⁴ Chant somalien composé en 1978 lors de la guerre contre l'Éthiopie, cité par Dowden, R., *Africa. Etats faillis, miracles ordinaires*, p.112.

⁸⁵ Dias, *op.cit.*, p.94.

de Mogadiscio en 1991 et a fait fuir le président Barré, un Darod. Outre cette rivalité inter-clanique, il existe des rivalités intra-claniques. C'est par exemple le cas des combats entre Hawiyés Habr-Gedir (Mohamed Farrah Aïdid) et Hawiyés Abgal (Ali Mahdi) à Mogadiscio dans les années 1990⁸⁶. Il faut souligner que les alliances et inimitiés claniques somaliennes ont tendance à changer au cours du temps⁸⁷.

Ces rivalités avaient déjà été exploitées par le régime de Siad Barré. Après la défaite de l'Ogaden en 1978 et le coup d'état manqué la même année, Siad Barré pratiqua une politique de « diviser pour mieux régner » vis-à-vis des autres clans que le sien⁸⁸ : « ses troupes ont armé des sous-clans locaux et les ont encouragés à mener des guerres contre les sous-clans “rebelle” dans le but de les empêcher de coopérer et de présenter un front uni contre lui »⁸⁹. Après la chute du régime de Barré, les lignes de front entre seigneurs de guerre se dessinèrent entre les différents mouvements politiques, eux-mêmes l'expression politique et armée des clans somaliens. La figure 2 reprend les principales divisions claniques et groupements politiques armés somaliens des années 1990. Ce tableau a été construit en suivant les informations disponibles dans les textes de Jean-Christophe Mabire, de Judith Fretter et de Ioan Lewis⁹⁰.

La loyauté clanique vis-à-vis d'un seigneur de guerre, tel qu'Aïdid ou Morgan, était très forte en Somalie. Ainsi, des actions menées contre l'un d'entre eux pouvaient être perçues comme une attaque contre la totalité du clan. D'après Menkhaus, l'importance du ralliement des membres du clan Habr-Gedir derrière le général Aïdid lors de l'été 1993 peut en partie être attribuée à un sentiment de « responsabilité de groupe »⁹¹.

⁸⁶ Les Abgal étaient des commerçants citadins, qui vivaient depuis longtemps à Mogadiscio, tandis que les Habr Gedir étaient des guerriers et vivaient à la campagne. Les premiers avaient des avantages sous le régime de Barré et ils prônaient l'accord avec l'ancien Président, contrairement aux seconds. Une fois élu "Président", Ali Mahdi fut entouré d'anciens dignitaires du régime de Barré (Smith, *op.cit.*, pp.103-104).

⁸⁷ Hulsman, J. et Debat, A., « In Praise of Warlords », p.54.

⁸⁸ Le régime de Barré favorisait certains clans Darod. On parlait même officieusement de régime "M.O.D.". Le "M" pour Marehan (le clan du Président), le "O" pour Ogaden (le clan de la mère du Président) et le "D" pour Dulbahante (le clan du beau-fils du Président) (Adam, H., « Somalia: A Terrible Beauty Being Born? », p.72).

⁸⁹ Schultz, *op.cit.*, p.71. Traduction de l'auteure.

⁹⁰ Mabire, *op.cit.*, pp.61-63; Fretter, J., « Somalia », pp.684-703; Lewis, *op.cit.*, pp.213-215. Pour une présentation plus complète du système clanique somalien, voir annexe 2.

⁹¹ Menkhaus, *op.cit.*, p.56.

Clans	Sous-clans	Mouvement politique et armé	Date de création	Personnalités	Commentaires
Issak		Somali National Movement (SNM)	1981	Abdourahman Ahmed Ali dit « Tur »	Proclame l'indépendance du Somaliland le 18 mai 1991.
				Mohamed Ibrahim Egal	Ancien Premier ministre de Somalie, il devient Président du Somaliland en 1993. Suite à son élection, division du SNM en 2 groupes.
Darod	Majeertain	Somali Salvation Democratic Front (SSDF)	1978	Col. Abdullahi Yusuf	Contrôle du Puntland.
				Gén. Mohamed Abshir Muuse	
				Yusuf Omar Al Azhari	
	Ogaden	Somali Patriotic Movement (SPM)	1990	Col. Omar Jess	Les deux hommes s'allient pour renverser Barré. Séparation après janvier 1991.
				Gén. Adan Abdoullahi Nour dit « Gabiyow »	
	Marehan	Somali National Front (SNF)	~1991	Gén. Mohamed Said Hersi dit « Morgan »	Beau-fils de Siad Barré ; issu du dan Dulbahante. Le SNF veut défendre les intérêts du dan de l'ancien Président (Marehan).
Hawiyé	Abgal	United Somali Congress (USC)	1989	Ali Mahdi	Homme d'affaires. Elu Président par intérim en 1991. Division de l'USC suite à son « élection ».
	Abgal			Muse Soodi Yalahow	Eclipsa petit à petit Ali Mahdi comme figure principale du clan.

	Habr Gedir			Gén. Mohamed Farrah Aïdid ⁹²	S'oppose à la décision de l'USC qui fit de Mahdi le Président par intérim. Fut le principal « ennemi » des Américains lors de l'opération ONUSOM II.
	Habr Gedir			Osman Ali Atto	Allié d'Aïdid mais séparation vers le milieu des années 1990. Atto remplace Aïdid à la présidence de l'USC.
Rahanweyn et Digil		Somali Democratic Movement (SDM)	~1990	Hassan Mohamed Nur ou « Red Shirt »	Défense des intérêts des Rahanweyn. Allié avec la <i>Rahanweyn Resistance Army</i> (RRA), créée en 1996.
Dir	Issa	United Somali Front (USF)	1990	-	Relativement marginal. Soutenu par Djibouti.
	Gadaboursi	Somali Democratic Association (SDA)	1991	-	Alliance stratégique pour défendre les intérêts des Gadaboursis face aux Issak du Somaliland.

Figure 2 - Principaux groupements politiques armés des années 1990

3.5.3. Légitimité charismatique

D'après Max Weber, la légitimité charismatique se base sur la dévotion envers la sainteté, l'héroïsme ou le caractère exemplaire d'un individu et des commandements qu'il promulgue⁹³.

⁹² Après la division de l'USC entre les factions d'Ali Mahdi et celles de Mohamed Farrah Aïdid, le général a créé une alliance de groupes politiques armés du Sud du pays: la *Somali National Alliance* (SNA). Dès lors, l'acronyme USC/SNA servit à désigner le groupe armé du Général Aïdid (Fretter, *op.cit.*, p.690).

⁹³ Weber, *op.cit.*, p.215.

Un personnage phare de l'histoire somalienne pourrait posséder une telle aura. Il s'agit de Mohammed Abdullah Hassan, rebaptisé « *Mad Mullah* » par les Anglais. C'est lui qui lança une révolte contre les colons éthiopiens et anglais en 1899. Dans le livre qu'il rédigea lorsqu'il était ambassadeur de Somalie en Inde, Mohamed Farrah Aïdid parle de Mohammed Abdullah Hassan comme d'un « champion pour la liberté politique et religieuse de son pays, le défendant contre les envahisseurs chrétiens »⁹⁴. Abdullah Hassan utilisait son charme, la persuasion, la poésie, la discipline et la coercition pour fidéliser son armée. Ces actions semblent avoir porté leurs fruits puisque la rébellion dura une vingtaine d'années⁹⁵.

Il semblerait que le général Aïdid ait eu les actions du *Mad Mullah* à l'esprit quand il combattit les forces onusiennes et américaines au début des années 1990⁹⁶. La rhétorique de l'ennemi étranger fut mobilisée et le général Aïdid resta pour beaucoup le « champion » qui avait vaincu Barré, puis les forces étrangères⁹⁷. Les aînés du clan Habr Gedir l'avaient d'ailleurs nommé « *abatira* » ou « père de la guerre » à la fin des années 1980⁹⁸.

Si certains seigneurs de guerre somaliens, comme le général Aïdid, assoient leur autorité charismatique sur leurs faits d'armes, d'autres font appel aux convictions politiques. Ainsi, le colonel Abdullahi Yusuf promeut des idées politiques devant la population du Nord-Est de la Somalie⁹⁹. Il établit la région semi-autonome du Puntland en 1998 et un sentiment d'appartenance se diffuse dans cette zone du pays¹⁰⁰. Il est élu Président du Gouvernement fédéral de transition de 2004 à 2008. Cependant, son autorité n'est pas reconnue par la plupart des Somaliens¹⁰¹.

4. La (re)construction de l'Etat

La notion de construction ou de consolidation de l'Etat existe depuis longtemps et fut notamment mobilisée dans les discours nationalistes européens du XIXe siècle, pendant la décolonisation et la reconstruction des

⁹⁴ Aïdid, M. F. et Pal Ruhela, S., *Somalia. From the Dawn of the Civilization to the Modern Times*, p.79. Traduction de l'auteure.

⁹⁵ Schultz, *op.cit.*, pp.67-68.

⁹⁶ *Ibid.*, p.92.

⁹⁷ Mabire, *op.cit.*, pp.68-70.

⁹⁸ Schultz, *op.cit.*, p.75.

⁹⁹ Grosse-Kettler, *op.cit.*, p.5.

¹⁰⁰ Marchal, R., « Warlordism and Terrorism: How to obscure an already confusing crisis? », p.1098.

¹⁰¹ Dowden, *op.cit.*, p.142.

Etats après la guerre froide¹⁰². Le *state-building* sera compris ici comme « un ensemble d'actions entreprises par des acteurs nationaux et/ou internationaux pour établir, réformer et renforcer les institutions d'un Etat là où celles-ci sont érodées ou manquantes »¹⁰³. Marina Ottaway recense trois dimensions au *state-building* : les dimensions sécuritaire, politique et économique¹⁰⁴. Il existe une proximité conceptuelle entre le *state-building* et la consolidation de la paix (*peacebuilding*), telle que développée dans le cadre des opérations de paix de la deuxième génération. Boutros Boutros-Ghali définit la consolidation de la paix comme une « action menée en vue de définir et d'étayer les structures propres à raffermir la paix afin d'éviter une reprise des hostilités »¹⁰⁵. Pour Eva Bertram, « les efforts de consolidation de la paix ne sont rien de moins que des tentatives de construction de la nation ; ils visent à remodeler les forces de sécurité, les institutions politiques et les arrangements économiques de l'Etat »¹⁰⁶. La manière dont les seigneurs de guerre somaliens ont accueilli les actions de *state-building* amorcées dans le pays dans la première partie de la décennie 1990 sera développée dans un premier temps. Le cas très concret de la relation entre le général Aïdid et l'opération ONUSOM II sera présenté ensuite.

4.1. L'ONU en Somalie : 1992 – 1995

Le Conseil de Sécurité décide la mise en place d'un embargo sur la livraison d'armes en Somalie en janvier 1992. L'opération ONUSOM I est déployée afin de le surveiller et de protéger les convois humanitaires. En novembre 1992, la situation se détériore et les Etats-Unis proposent d'intervenir militairement dans le pays. L'opération UNITAF (« Force d'intervention unifiée ») est lancée et a l'autorisation d'employer des moyens de coercition pour arriver à ses fins. Dans sa résolution du 26 mars 1993, le Conseil de sécurité annonce la création d'une nouvelle opération en Somalie : ONUSOM II. Elle reprend les mandats

¹⁰² Ottaway, M., « Think Again: Nation building », p.17.

¹⁰³ Fritz, V. et Rocha Menocal, A., « Understanding State-Building from a Political Economy Perspective. An Analytical and Conceptual Paper on Processes, Embedded Tensions and Lessons for International Engagement », p.13. Traduction de l'auteure. Nous distinguerons la notion de « *state-building* » de celle de « *nation-building* ». Le « *nation-building* » fait référence à la construction d'une identité et d'une destinée commune, en vue de dépasser des différences ethniques et de contrer des sources alternatives d'identité et de loyauté (*Ibid.*, p.15).

¹⁰⁴ Ottaway, M., « Rebuilding State Institutions in Collapsed States », p.1006.

¹⁰⁵ *Agenda pour la paix*, §21.

¹⁰⁶ Bertram, E., « Reinventing Governments », p.389

de l'ONUSOM I et de l'UNITAF¹⁰⁷. Cependant, sa zone d'action s'étend désormais à tout le pays et son mandat est élargi. En effet, ONUSOM II doit continuer à protéger les convois humanitaires mais aussi organiser la reconstruction des institutions politiques somaliennes, rétablir l'état de droit et les institutions sociales, ainsi que l'économie du pays¹⁰⁸. La nature d'ONUSOM II est controversée¹⁰⁹ : il s'agit, entre-autres, de l'expression d'un concept récemment développé par Boutros Boutros-Ghali dans son *Agenda pour la paix*, celui d'« imposition de la paix »¹¹⁰. L'opération est présentée comme un « mélange douteux de maintien de la paix, d'assistance humanitaire et de tentative d'apaisement et de contention des conflits »¹¹¹. Cette hybridité, intégrant une dimension humanitaire, met à mal l'impartialité de l'ONU sur le terrain¹¹².

4.2. Les seigneurs de guerre somaliens et le « state-building »

4.2.1. La dimension sécuritaire

En Somalie, les troupes étrangères font face à des manières non conventionnelles de faire la guerre. Tout d'abord, l'autorité des seigneurs de guerre a tendance à être décentralisée, avec des structures de commandement limitées¹¹³. Les zones d'opération sont essentiellement urbaines : « À Mogadiscio, Aïdid et les autres seigneurs de guerre ont adapté les tactiques traditionnelles somaliennes au décor urbain : des campagnes de guérilla en petites unités pratiquant des attaques éclairs »¹¹⁴. Ces petites unités sont pourvues d'une grande mobilité et d'une connaissance du terrain supérieure à celle des étrangers. En utilisant des bombes artisanales dans les rues de Mogadiscio, les factions des seigneurs de guerre somaliens ne font plus la différence entre militaires et citoyens. De plus, des femmes et des enfants

¹⁰⁷ Rousseau, E., « Historique de l'opération BUPNUS ».

¹⁰⁸ Schultz, *op.cit.*, p.80.

¹⁰⁹ Lalande, S., « Somalia: Major issues for future UN Peacekeeping », p.76.

¹¹⁰ « L'imposition de la paix (*peace enforcement*) se réfère à l'autorité que possède le Conseil de sécurité de l'ONU, en vertu du chapitre 7 de la Charte, de décider d'une action coercitive en cas de "menaces contre la paix, de rupture de la paix ou d'action d'agression" » (David, Ch.-Ph., *La Guerre et la Paix. Approches et enjeux de la sécurité et de la stratégie*, p.345).

¹¹¹ Liégeois, M., *Maintien de la paix et diplomatie coercitive. L'organisation des Nations Unies à l'épreuve des conflits de l'après-guerre froide*, p.112.

¹¹² *Ibid.*, pp.112-121.

¹¹³ Rich, *op.cit.*, p.90.

¹¹⁴ Schultz, *op.cit.*, p.95. Traduction de l'auteure.

servent de boucliers humains contre les coups de feu étrangers¹¹⁵. La stratégie d'Aïdid était de mener des attaques isolées dans les rues de la capitale afin de décourager les patrouilles onusiennes. En ciblant des contingents isolés, il s'assurait que l'ONUSOM II n'allait pas lancer une action collective contre l'USC/SNA¹¹⁶.

4.2.2. La dimension politique

Les techniques plus ou moins traditionnelles des opérations de paix en Somalie ont parfois favorisé des seigneurs de guerre « qui étaient prêts à jeter leur pays dans le chaos afin de générer des bénéfices personnels et pour leur groupe ethnique »¹¹⁷. Premièrement, en devenant les interlocuteurs de l'ONU, les seigneurs de guerre se sont vus conférer une certaine légitimité. Deuxièmement, ils mettaient tout en œuvre pour générer un maximum d'avantages au contact des forces étrangères, qu'il s'agisse d'un gain de légitimité ou de détournements de l'aide humanitaire. Troisièmement, les seigneurs de guerre préfèrent s'arranger pour que les forces étrangères combattent leurs ennemis à leur place : « en l'absence d'Etat, chaque utilisation de la force par les pouvoirs intervenants entraîne une prise de position pour l'un ou l'autre côté »¹¹⁸. Quatrièmement, certains seigneurs de guerre utilisent leurs rencontres avec les diplomates et les haut-gradés des forces d'intervention pour asseoir leur crédibilité via les médias nationaux et internationaux. Par exemple, au niveau national, le général Aïdid enregistrtrait toujours ses rencontres avec les diplomates étrangers. Au niveau international, les seigneurs de guerre entraient en contact avec les médias étrangers lors des conférences de réconciliation organisées dans d'autres Etats¹¹⁹.

4.2.3. La dimension économique

Certains seigneurs de guerre somaliens ont profité de la présence de l'ONU pour accroître leur assise économique en Somalie. Pour commencer, ils louaient au personnel des Nations Unies des propriétés récemment volées. De plus, ils encourageaient l'emploi de leurs hommes au service de l'organisation. Par exemple, certains occupèrent des postes clés dans le service d'information

¹¹⁵ *Ibid.*, pp.86-100 et 261-270.

¹¹⁶ Murphy, R., *UN Peacekeeping in Lebanon, Somalia and Kosovo. Operational and Legal Issues in Practice*, p.193.

¹¹⁷ Clarke, *op.cit.*, p.11. Traduction de l'auteure.

¹¹⁸ *Ibid.*, p.12. Traduction de l'auteure.

¹¹⁹ *Ibid.*, pp.10-13.

de l'ONU¹²⁰. Les hommes des seigneurs de guerre renseignaient directement les contingents étrangers présents sur le terrain. C'est ainsi que, par exemple, les Américains ont mené deux attaques contre les bâtiments de l'ONU, pensant qu'il s'agissait de repères du général Aïdid¹²¹... Une fois les troupes étrangères parties, des vols d'équipements de l'ONU et leur revente sont orchestrés par les hommes des seigneurs de guerre. La destruction d'immeubles pour s'emparer de matériaux de construction est aussi monnaie courante à l'époque. Muuse Soodi Yalahow eut ce genre d'attitude en vendant les pierres récupérées dans les ruines de Mogadiscio : aux vols de pierres se sont ajoutés les vols de conduites d'eau, de tubes de cuivre, de poteaux téléphoniques, du matériel militaire, des terres agricoles et des biens publics et privés de toutes sortes¹²². Les seigneurs de guerre tiraient également un certain profit de la revente des aides humanitaires¹²³. De plus, l'organisation de conférences de réconciliation leur permet de prospérer grâce aux milliers de dollars offerts par l'ONU dans le cadre de « dépenses pour la conférence »¹²⁴.

4.2.4. La dimension humanitaire

À la fin de l'année 1991, après la chute de Siad Barré et le début de la guerre civile, la Somalie connaît une grande période de sécheresse, accompagnée d'une famine généralisée. Ces événements entraînent le déplacement de nombreux Somaliens qui se rassemblent dans des camps de réfugiés. Ces endroits servent alors de lieux de prédilection pour le recrutement de jeunes dans les factions armées des seigneurs de guerre¹²⁵.

Dans ce contexte de famine, la nourriture devient un moyen d'échange et une source principale de revenu. Les aliments apportés par l'aide humanitaire sont volés par les hommes des seigneurs de guerre. Ces vols permettent à ceux-ci de gagner de l'argent par la revente de la nourriture, et de fidéliser leurs miliciens par la distribution de celle-ci. Des accords existent entre les seigneurs de guerre et les marchands locaux pour que les premiers fournissent de la nourriture volée aux seconds, afin qu'elle soit revendue à un prix très élevé. Les intervenants internationaux, qu'ils s'agissent de membres d'ONG ou de

¹²⁰ Lewis, *op.cit.*, pp.213-214.

¹²¹ Dowden, *op.cit.*, p.132.

¹²² Lewis, *op.cit.*, pp.214-216.

¹²³ Smith, *op.cit.*, p.110.

¹²⁴ Menkhaus, *op.cit.*, p.46.

¹²⁵ Natsios, A., « Humanitarian Relief Intervention in Somalia : The Economics of Chaos », pp.78-80.

l'ONU, doivent accepter le détournement de nourriture par les seigneurs de guerre en échange de leur protection¹²⁶.

Les seigneurs de guerre et leurs milices peuvent utiliser diverses tactiques pour profiter de la présence de l'aide humanitaire : le pillage de convois et d'entrepôts, l'enlèvement de personnel des ONG, la mise en place de postes de contrôle et de taxes de protection. De plus, certains Somaliens travaillant pour l'aide humanitaire négocient arme au poing un salaire plus élevé¹²⁷. Il est impossible pour n'importe quelle ONG de rester neutre dans le conflit. Par exemple, dès son arrivée à Mogadiscio, Médecins sans frontières est protégé par Osman Ali Atto qui est alors le bras-droit du général Aïdid. Les bâtiments qui sont loués à l'ONG, ses collaborateurs locaux et les gardes assurant sa sécurité sont tout droit issus de la faction du seigneur de guerre¹²⁸.

4.3. Aïdid et ONUSOM II : chronique d'une incompréhension mutuelle

Le 4 mai 1993, l'UNITAF est officiellement remplacée par l'ONUSOM II. Pour l'ONU et les Etats-Unis, cette transition semble s'effectuer dans une « continuité parfaite »¹²⁹. En effet, l'amiral Jonathan Howe, un Américain, vient de remplacer Ismat Kittany comme Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU. L'amiral avait joué un rôle clé dans la conception de l'opération *Restore Hope*¹³⁰. Suite à son passé militaire, il avait tendance à privilégier une approche armée en Somalie, et parce qu'il était Américain, il travaillait autant pour les Etats-Unis que pour l'ONU¹³¹. Sur le terrain, l'ONUSOM II commence à agir avec une grande incertitude concernant sa mission. Son commandant, le général Bir, manquait d'indications de la part du Conseil de sécurité et du Secrétaire général. Les Somaliens avaient alors l'impression que l'opération n'était ni proprement préparée ni proprement équipée¹³².

À la mi-mai 1993, le général Mohamed Farrah Aïdid organise une conférence de paix à Mogadiscio. Cependant, l'amiral Howe refuse de soutenir cette initiative et prépare une conférence en parallèle, en excluant Aïdid¹³³. Le 13

¹²⁶ *Ibid.*, pp.80-85.

¹²⁷ *Ibid.*, pp.85-86.

¹²⁸ Smith, *op.cit.*, p.90.

¹²⁹ Marchal, « Somalie: les dégâts d'une improvisation », p.84.

¹³⁰ *Ibid.*, pp.84-85.

¹³¹ Cann, *op.cit.*, pp.173-174.

¹³² *Ibid.*

¹³³ *Ibid.*

mai, une manifestation est organisée dans la capitale et plusieurs Somaliens postés sur les toits tirent vers un contingent pakistanais situé non loin de là. Quand ces derniers ripostent, les miliciens somaliens ouvrent le feu sur la foule en essayant de faire porter le chapeau à l'ONU¹³⁴.

Le 4 juin 1993, l'ONUSOM II prévient Aïdid que ses dépôts d'armes seront inspectés et inventoriés¹³⁵. Le seigneur de guerre annonce à Montgomery, l'homme à la tête des forces américaines en Somalie, qu'une visite de son arsenal sans son accord mènerait tout droit à la guerre ; mais cette information n'est pas transmise à l'équipe d'inspecteurs pakistanais¹³⁶. Le 5 juin 1993, 24 Casques bleus sont abattus lors de leur visite de la Radio du général Aïdid¹³⁷. Le 6 juin 1993, le Conseil de sécurité vote la résolution 837. Il y désigne clairement le Congrès somali uni (USC/SNA) comme étant responsable des attaques du 5 juin. Il y est rappelé que le Secrétaire général

est autorisé par la résolution 814 (1993) à prendre à l'encontre de tous ceux qui sont responsables des attaques armées mentionnées au paragraphe 1 ci-dessus, y compris les responsables des incitations publiques à ces attaques, toutes les mesures nécessaires pour établir l'autorité effective de l'ONUSOM II dans toute la Somalie (S/RES/837).

Cette résolution est une véritable déclaration de guerre contre l'USC/SNA et implicitement contre son chef. Le 17 juin 1993, l'ONU déclare d'ailleurs officiellement son intention d'arrêter le général Aïdid. Une véritable chasse à l'homme est organisée lors de l'été 1993¹³⁸. C'est la première fois que les Nations Unies identifient explicitement un ennemi¹³⁹. Boutros Boutros-Ghali ne semble pas étranger à cette diabolisation du général Aïdid : les deux hommes semblent avoir une profonde antipathie l'un envers l'autre¹⁴⁰. D'un côté, le général Aïdid n'a pas oublié que l'ancien Ministre des Affaires étrangères égyptien avait soutenu le régime de Siad Barré¹⁴¹. De l'autre, Boutros Boutros-Ghali n'a pas oublié les propos du seigneur de guerre contre lui depuis le début de la crise somalienne. De plus, le général Aïdid avait orchestré des

¹³⁴ Bensahel, N., « Humanitarian Relief and Nation Building in Somalia », p.40.

¹³⁵ Cann, *op.cit.*

¹³⁶ Bensahel, *op.cit.*, p.39.

¹³⁷ Cann, *op.cit.*, pp.173-174.

¹³⁸ Bensahel, *op.cit.*, p.40.

¹³⁹ Smith, *op.cit.*, p.90.

¹⁴⁰ Cann, *op.cit.*, p.163

¹⁴¹ *Ibid.* ; Marchal, *op.cit.*, p.90.

manifestations lors de la visite du Secrétaire général à Mogadiscio à la fin du mois de décembre 1992¹⁴².

Le 7 juin 1993, l'amiral Howe offre une récompense de 25 000 \$ pour la capture du général Aïdid¹⁴³, ignorant que ce genre d'action était considérée comme humiliante par la société somalienne¹⁴⁴. Le 12 juin, l'ONUSOM II lance une attaque contre le quartier général d'Aïdid pendant une réunion organisée entre les sages du clan Habr Gedir¹⁴⁵. Cette action fait au moins 54 morts et 161 blessés. Suite à cet événement, l'attitude des Somaliens vis-à-vis de l'ONU et des Etats-Unis devient beaucoup plus hostile : l'ONU est désormais perçue comme une faction de plus dans la guerre civile. Aïdid joue sur ce sentiment et se présente comme le héros national qui tente de faire fuir l'ennemi étranger¹⁴⁶. Du côté international, l'ONUSOM II commence également à perdre sa crédibilité¹⁴⁷. En effet, l'attaque du 12 juin est considérée par beaucoup comme s'opposant au droit humanitaire international et au principe de proportionnalité¹⁴⁸. L'effet CNN qui avait tant joué dans l'implication des Américains en Somalie se retourne maintenant contre eux¹⁴⁹.

Le 29 août 1993, l'arrivée des Rangers de la Delta Force à Mogadiscio intensifie la chasse à l'homme menée contre le général Aïdid¹⁵⁰. Le 3 octobre, les Rangers font une descente à l'hôtel Olympia et capturent plusieurs hommes d'Aïdid¹⁵¹. En sortant de l'hôtel, ils apprennent qu'un hélicoptère *Black Hawk* a été abattu non loin de leur position. Peu de temps après, un deuxième hélicoptère américain tombe à Mogadiscio. Près de cent Rangers se rendent sur les sites des crashes et sont encerclés par des miliciens de l'USC/SNA. Ceux-ci avaient monté des barricades empêchant les secours d'atteindre les Rangers¹⁵². Après une nuit entière de combat, 18 soldats américains trouvent la mort et 77 sont blessés. Du côté somalien, les estimations des pertes varient entre 500 et 1000 personnes¹⁵³. Les Américains subissent plusieurs humiliations : le corps de l'un

¹⁴² Marchal, *op.cit.*, p.91.

¹⁴³ Cann, *op.cit.*, p.174; Bensahel, *op.cit.*, p.41.

¹⁴⁴ Adam, *op.cit.*, p.85.

¹⁴⁵ *Ibid.*

¹⁴⁶ Cann, *op.cit.*

¹⁴⁷ Marchal, *op.cit.*, p.86.

¹⁴⁸ Murphy, *op.cit.*, p.67.

¹⁴⁹ MacQueen, N., *Peacekeeping and the International System*, p.217.

¹⁵⁰ Marchal, *op.cit.*

¹⁵¹ Cette opération semble avoir été organisée sans consultation préalable avec le général Howe ou l'ONUSOM II (MacQueen, *op.cit.*, p.218).

¹⁵² Bensahel, *op.cit.*, p.43.

¹⁵³ Cann, *op.cit.*, p.174.

de leurs soldats est trainé dans les rues de Mogadiscio au milieu de la foule en délire et un pilote capturé par la milice d'Aïdid subit une interview filmée dégradante¹⁵⁴. La réaction de Washington ne tarde pas : le 7 octobre 1993 le retrait des troupes américaines est annoncé par le Président Clinton. Ces dernières doivent quitter le pays avant le 31 mars 1994¹⁵⁵. Suite à ce changement de politique, le général Aïdid et l'USC/SNA déclarent un cessez-le-feu¹⁵⁶.

Après le départ des Américains, les attaques contre les Casques bleus s'intensifient alors que les violences se calment à l'extérieur de Mogadiscio¹⁵⁷. Les forces américaines sont déployées une dernière fois en Somalie dans le cadre du rapatriement de l'opération ONUSOM II du 28 février au 3 mars 1995¹⁵⁸. En avril 1995, le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie (BUPNUS) s'installe à Nairobi. Ce dernier a pour tâche la promotion de la paix et de la réconciliation par des contacts réguliers avec les parties prenantes au conflit¹⁵⁹. Il sera remplacé par la MANUSOM (Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie) en 2013¹⁶⁰.

5. Le déclin des seigneurs de guerre somaliens ?

Après le départ des troupes de l'ONU, la Somalie connaît une période de paix relative jusqu'en 2006. Les quelques conflits qui s'y déroulent sont des manifestations de rivalités locales et restent confinés à certaines zones bien spécifiques¹⁶¹. Les divisions internes des clans s'exaspèrent et les combats opposent de plus en plus les membres d'un même clan, plutôt qu'un clan contre un autre¹⁶². Le groupement islamiste *al Ittihad al Islam*, fondé au début de la guerre civile, tente de remplacer les autorités claniques et les seigneurs de guerre sans y parvenir¹⁶³. Des tribunaux islamiques font leur apparition dans la région située au Nord de Mogadiscio. Après la mort de Mohamed Farrah Aïdid en 1996, ils tentent de s'imposer dans la partie sud de la capitale¹⁶⁴. Leur

¹⁵⁴ Bensahel, *op.cit.*

¹⁵⁵ Marchal, *op.cit.*, p.87.

¹⁵⁶ Cann, *op.cit.*, p.175.

¹⁵⁷ *Ibid.*

¹⁵⁸ Bensahel, *op.cit.*, p.45.

¹⁵⁹ Rousseau, *op.cit.*

¹⁶⁰ Poulin, Th., « Historique de l'opération MANUSOM ».

¹⁶¹ Leeson, P. T., « Better off stateless : Somalia before and after government collapse », p.695.

¹⁶² Menkhaus, K., « Somalia: A Situation Analysis », p.1.

¹⁶³ Dagne, T., « Africa and the War on Terrorism », p.65.

¹⁶⁴ Barnes, C. et Hassan, H., « The Rise and Fall of Mogadishu's Islamic Courts », p.152.

implantation reste faible à l'époque car ils ne font pas le poids face aux seigneurs de guerre et à leurs milices¹⁶⁵. Si les seigneurs de guerre de la capitale somalienne continuent à se battre pour obtenir le titre de « Président », dans le reste du pays d'autres seigneurs de guerre s'affrontent « pour le contrôle des principales sources potentielles de revenus », telles qu'un port, un aéroport ou encore une zone agricole¹⁶⁶.

Plusieurs processus de paix sont mis en place durant la décennie 1990. La plupart des conférences organisées se soldent par un échec car elles ne peuvent pas rassembler l'ensemble des chefs de factions. Par exemple, en 1997, des accords sont signés à Sodéré sous l'égide de l'Éthiopie. Le processus politique enclenché alors entraîne un phénomène de régionalisation en Somalie, qui voit notamment la création du Puntland en 1998¹⁶⁷. La conférence d'Arta, ou la *Somali National Peace Conference*, est organisée en 2000 par le gouvernement de Djibouti. L'originalité de celle-ci repose sur le fait que les interlocuteurs privilégiés sont des membres de la société civile et non plus des seigneurs de guerre¹⁶⁸. La *Somali National Peace Conference* aboutit à la création du Gouvernement national de transition (GNT) et à l'élection d'un Président par intérim, le Dr. Abdiqasim Salad Hassan. Le GNT peine à établir son autorité sur l'ensemble du territoire face à l'opposition des administrations du Somaliland et du Puntland, à celle des seigneurs de guerre non intégrés au gouvernement et à celle de la *Rahanweyn Resistance Army*, entre autres¹⁶⁹.

À la fin des années 1990, la légitimité traditionnelle ou clanique des seigneurs de guerre s'effrite, les poussant à engager des milices de mercenaires venant d'autres clans¹⁷⁰. Certains seigneurs de guerre voient également leur influence diminuer quand les hommes d'affaires somaliens décident de réduire leur support financier. Ces derniers paient désormais les tribunaux islamiques et puis se tournent vers le GNT¹⁷¹. Menkhaus parle de véritable coup fomenté par les hommes d'affaires de Mogadiscio en 1999 : ils cessent de payer les taxes demandées par les seigneurs de guerre et paient les miliciens de ces derniers pour assurer leur propre protection ou pour qu'ils s'allient aux troupes des

¹⁶⁵ Menkhaus, *op.cit.*

¹⁶⁶ Mabire, *op.cit.*, p.171.

¹⁶⁷ *Ibid.*, pp.172-174.

¹⁶⁸ Lewis, *op.cit.*, p.213.

¹⁶⁹ Menkhaus, *op.cit.*, p.3.

¹⁷⁰ Luling, *op.cit.*, p.288.

¹⁷¹ Menkhaus, *op.cit.*, pp.3-4

tribunaux islamiques¹⁷². L'association des milices des hommes d'affaires et de celles des tribunaux permet pendant un temps de faire régner un semblant d'ordre à Mogadiscio¹⁷³. Certains seigneurs de guerre qui étaient également des hommes d'affaires, tels qu'Osman Ali Atto ou Muuse Soodi Yalahow, n'ont pas eu à faire face aux difficultés liées au manque de financement¹⁷⁴.

Ces différentes évolutions sonnent-elles le glas de la période des seigneurs de guerre somaliens ? Ces derniers semblent en effet avoir perdu le support de leurs clans et ne font plus office d'interlocuteurs privilégiés de la communauté internationale. De plus, la plupart d'entre eux perdent leur source de financement quand les hommes d'affaires se tournent vers d'autres acteurs apparus durant les dernières années de la décennie 1990. Les événements du 11 septembre 2001, les attentats de Dar es Salam (1998) et ceux de Mombasa (2002) ont marqué un regain d'attention pour les Etats faillis, dont la Somalie, perçus comme repaires potentiels de terroristes. Petit à petit, la figure du seigneur de guerre somalien s'efface de l'actualité pour laisser la place aux groupements terroristes présents dans le pays. S'agit-il seulement d'une nouvelle étiquette¹⁷⁵ ou ce changement de regard est-il symptomatique d'une transformation sur le terrain ?

6. Conclusion

Le but de cette note d'analyse était de montrer dans quelle mesure les seigneurs de guerre somaliens ont utilisé les attributs propres à l'Etat souverain et les différentes dimensions du *state-building* pour arriver à leurs fins. Dans un premier temps, le concept « seigneurs de guerre » fut présenté. Dans un second temps, l'analyse du cas de la Somalie fut réalisée. La manière dont les seigneurs de guerre somaliens ont utilisé les différents attributs de l'Etat fut d'abord étudiée. Ensuite, l'analyse a porté sur la façon dont les seigneurs de guerre ont accueilli l'action de *state-building* amorcée par l'ONU en Somalie de 1992 à 1995. Le cas très concret de la relation entre le général Aïdid et l'opération ONUSOM II fut également décrit. Finalement, les rôles que jouaient encore les seigneurs de guerre en Somalie à la fin des années 1990 furent brièvement présentés. Suite à cette analyse, trois tendances peuvent être soulignées.

¹⁷² Menkhaus, K., « Governance Without Government in Somalia. Spoilers, State Building, and the Politics of Coping », p.88.

¹⁷³ Menkhaus, « State Collapse in Somalia: Second Thoughts », p.417.

¹⁷⁴ *Ibid.* ; Lewis, *op.cit.*, p.214.

¹⁷⁵ Pour plus de précisions sur cette question, voir le texte de Roland Marchal, « Warlordism and terrorism: How to obscure an already confusing crisis? The case of Somalia ».

Premièrement, en accord avec la définition esquissée dans la première partie, les seigneurs de guerre somaliens semblent agir en vertu de leurs intérêts personnels. Pendant près de 20 ans, il fut impossible de créer un gouvernement somalien efficace à cause des buts divergents des différents acteurs. L'arrivée de l'ONU en Somalie fut l'occasion d'inventer d'autres moyens permettant la promotion des intérêts des seigneurs de guerre. Ainsi, lors des conférences de paix, leur priorité ne semblait pas être la paix du pays mais plutôt les avantages personnels qu'ils pouvaient y trouver.

Deuxièmement, les seigneurs de guerre somaliens tentent de générer un maximum de profits. Lorsqu'ils conquièrent des territoires, c'est avant tout pour s'approprier les points de passage stratégiques et les infrastructures qui leur permettront de prélever des impôts et d'agir dans le commerce international. Les seigneurs de guerre somaliens ont d'ailleurs développé un réseau efficace de relations commerciales licites et illicites. L'arrivée de l'ONU leur a permis de trouver de nouvelles manières de générer des gains, que ce soit par la location de bâtiments, le vol de matériel, le détournement de l'aide humanitaire, les enlèvements ou la protection d'Occidentaux.

Troisièmement, les seigneurs de guerre somaliens cherchent à établir une certaine légitimité. Pour ce faire, ils peuvent se reposer en partie sur les traditions de la société somalienne, notamment les notions de lignage et d'appartenance. De plus, malgré l'homogénéité apparente de la population somalienne, celle-ci est divisée par des luttes inter-claniques et intra-claniques. Le sentiment d'appartenance et les tensions claniques sont exploités par les seigneurs de guerre dans le but d'asseoir une certaine légitimité traditionnelle. La légitimité des seigneurs de guerre semble aussi s'acquérir par la violence ou en ayant une personnalité charismatique. En intervenant en Somalie, l'ONU a donné aux seigneurs de guerre de nouveaux outils permettant de poursuivre cette quête de légitimité. En devenant les interlocuteurs officiels des Nations Unies, ils ont en effet gagné en crédibilité face à leur clan et au monde entier.

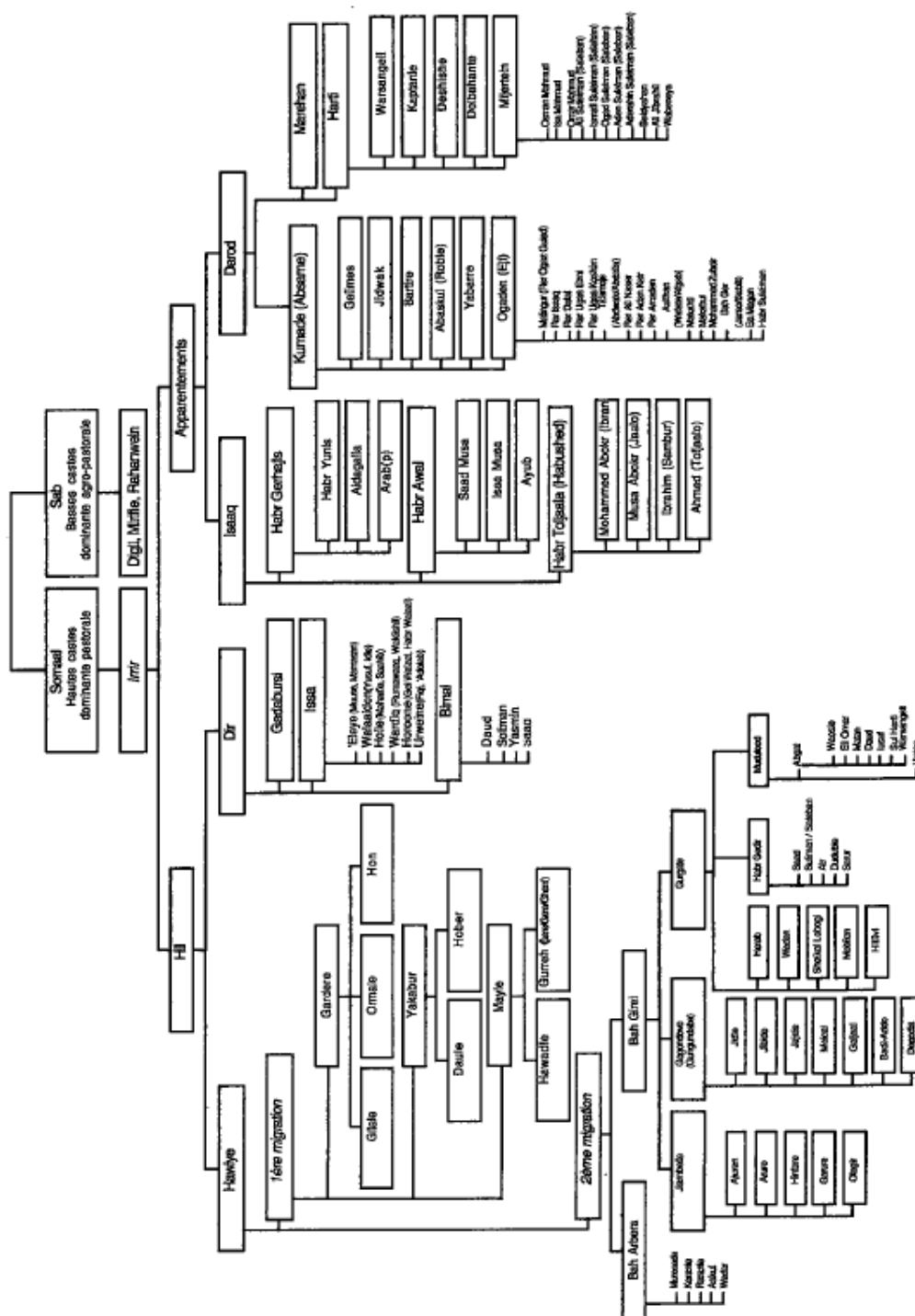
Cette note d'analyse permet donc de conclure que les seigneurs de guerre somaliens ont utilisé les attributs de l'Etat, ainsi que les différentes dimensions du *state-building* pour arriver à leurs fins dans trois dimensions : la promotion de leurs intérêts personnels, la création de profits et le renforcement de leur légitimité. Mais qu'en est-il à l'heure actuelle ? Le dernier point de cette analyse souligne un passage de la figure menaçante du seigneur de guerre à celle du terroriste. S'agit-il de la manifestation d'une nouvelle réalité ? Les seigneurs de guerre somaliens jouent-ils encore un rôle dans la Corne de l'Afrique ?

7. Annexes

Annexe 1 : Carte de la Somalie



176



¹⁷⁶ Pérouse de Montclos, M.-A., «Soudan et Somalie: de la fabrication ethnique par la guerre», p.62.

8. Bibliographie

Monographies

Aïdid, M.F. et Pal Ruhela, S., *Somalia. From the Dawn of the Civilization to the Modern Times*, New Dehli, Vikas Publishing House, 1994.

Clapham, Chr., *Africa and the international system. The politics of state survival*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996.

David, Ch.-Ph., *La Guerre et la Paix. Approches et enjeux de la sécurité et de la stratégie*, Paris, Presses de Sciences Po, 2013.

Dowden, R., *Africa. Etats faillis, miracles ordinaires*, Bruxelles, Editions Nevicata, 2012.

Emerson, R. W., *English Traits*, Boston, Ticknor and Fields, 1866.

Holsti, K., *The State, War, and the State of War*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996.

Kaplan, S., *Fixing Fragile States. A New Paradigm for Development*, Westport, Praeger Security International, 2008.

Le Billon, Ph., *Wars of Plunder. Conflicts, profits and the politics of resources*, London, Hurst & Company, 2012.

Lezhnev, S., *Crafting Peace. Strategies to deal with Warlords in Collapsing States*, Lanham/Plymouth, Lexington Books, 2005.

Liégeois, M., *Maintien de la paix et diplomatie coercitive. L'organisation des Nations Unies à l'épreuve des conflits de l'après-guerre froide*, Bruxelles, Bruylant, 2003.

MacQueen, N., *Peacekeeping and the International System*, London/New York, Routledge, 2006.

Marten, K., *Warlords. Strong-Arm Brokers in Weak States*, Ithaca/London, Cornell University Press, 2012.

Murphy, R., *UN Peacekeeping in Lebanon, Somalia and Kosovo. Operational and Legal Issues in Practice*, Cambridge/New York, Cambridge University Press, 2007.

Patrick, S., *Weak Links. Fragile States, Global Threats, and International Security*, Oxford/New York, Oxford University Press, 2011.

Reno, W., *Warlord Politics and African States*, Boulder/London, Lynne Rienner Publishers, 1998.

Schultz, R. et Dew, A., *Insurgents, Terrorists, and Militias. The Warriors of Contemporary Combat*, New York, Columbia University Press, 2006.

Smith, S., *Somalie. La guerre perdue de l'humanitaire*, Paris, Calmann-Lévy, 1993.

Van Creveld, M., *La transformation de la guerre*, Monaco, Editions du Rocher, 1998.

Weber, M., *Economy and Society*, Berkeley/Los Angeles/London, University of California Press, 1978.

Chapitres d'ouvrages collectifs

Adam, H., «Somalia: A Terrible Beauty Being Born?» in Zartman, I.W. (dir.), *Collapsed States. The Disintegration and Restoration of Legitimate Authority*, London/Boulder, Lynne Rienner Publisher, 1995, pp.69-89.

Bensahel, N., «Humanitarian Relief and Nation Building in Somalia» in Art, R.J. et Cronin, P. M. (dir.), *The United States and Coercive Diplomacy*, Washington, United States Institute of Peace Press, 2003, pp.21-55.

Cann, J., «Somalia: The Limits of Military Power» in *L'Afrique politique 2000*, Paris, Editions Karthala, pp.159-176.

Cassanelli, L., «Somali Land Resource Issues in Historical Perspective» in Clarke, W. et Herbst, J. (dir.), *Learning from Somalia. The Lessons of Armed Humanitarian Intervention*, Boulder/Oxford, Westview Press, 1997, pp.67-76.

Clarke, W., «Failed Visions and Uncertain Mandates in Somalia» in Clarke, W. et Herbst, J. (dir.), *Learning from Somalia. The Lessons of Armed Humanitarian Intervention*, Boulder/Oxford, Westview Press, 1997, pp.3-19.

Dias, A. M., «International Intervention and Engagement in Somalia (2006-2013): Yet Another External State Reconstruction Project?» in Dias, A.M. (dir.), *State and Societal Challenges in the Horn of Africa. Conflict and processes of state formation, reconfiguration and disintegration*, Lisbonne, Center of African Studies (CEA) ISCTE-IUL University Institute of Lisbon, 2013, pp.90-107.

Fretter, J., «Somalia» in DeRouen, K. et Bellamy, P. (dir.), *International Security and the United States. An Encyclopedia*, vol.2, Westport/London, Praeger Security International, 2008, pp.684-703.

Klare, M. T., «The Deadly Connection. Paramilitary bands, small arms diffusion, and state failure» in Rotberg R. I. (dir.), *When States Fail. Causes and Consequences*, Princeton/Oxford, Princeton University Press, 2004, pp.116-132.

Lalande, S., «Somalia: Major issues for future UN Peacekeeping» in Warner, D. (dir.), *New Dimensions of Peacekeeping*, Dordrecht/Boston/London, Martinus Nijhoff Publishers, pp.69-99.

Marchal, R., «Somalie: les dégâts d'une improvisation» in Smouts, M.-Cl. (dir.), *L'ONU et la guerre. La diplomatie en kaki*, Paris, Editions Complexe, 1994, pp.77-101.

Menkhaus, K., «International Peacebuilding and the Dynamics of Local and National Reconciliation in Somalia» in Clarke, W., et Herbst, J., *Learning from Somalia. The Lessons of Armed Humanitarian Intervention*, Boulder/Oxford, Westview Press, 1997, pp.42-63.

Natsios, A., «Humanitarian Relief Intervention in Somalia : The Economics of Chaos» in Clarke, W. et Herbst, J. (dir.), *Learning from Somalia. The Lessons of Armed Humanitarian Intervention*, Boulder/Oxford, Westview Press, pp.77-95.

Whittaker, D., «Landlords and warlords in the later roman empire» in Rich, J. et Shipley, G. (dir.), *War and society in the Roman World*, London/New York, Routledge, 1993, pp.277-302.

Articles scientifiques

Arham, A. et King, Ch., «The Warlord as Arbitrageur», *Theory and Society*, vol. 41, n°2, pp.169-186.

Barnes, C. et Hassan, H., «The Rise and Fall of Mogadishu's Islamic Courts», *Journal of Eastern African Studies*, vol.1, n°2, 2007, pp.151-160.

Bertram, E., «Reinventing Governments», *Journal of Conflict Resolution*, vol.39, n°3, pp.387-418.

Dufour, J.-L., «La guerre survivra-t-elle au XXI^e siècle?», *Politique étrangère*, vol.62, n°1, Printemps 1997, pp.33-44.

Hills, A., «Warlords, militia and conflict in contemporary Africa: A re-examination of terms», *Small Wars & Insurgencies*, vol.8, n°1, 1997, pp.35-51.

Hulsman, J. et Debat, A., «In Praise of Warlords», *The National Interest*, Summer 2006, pp.50-57.

- Kasaija, A. Ph., «The UN-led Djibouti peace process for Somalia 2008-2009: Results and problems», *Journal of Contemporary African Studies*, vol.28, n°3, 2010, pp.261-282.
- Leeson, P. T., «Better off stateless : Somalia before and after government collapse», *Journal of Comparative Economics*, n°35, 2007, pp.689-710.
- Lewis, I. M., «Recycling Somalia from the Scrap Merchants of Mogadishu», *Northeast African Studies*, vol.10, n°3, pp.213-224.
- Luling, V., «Come Back Somalia? Questioning a Collapsed State», *Third World Quarterly*, vol.18, n°2, June 1997, pp.287-302.
- Mabire, J.-Chr., «Somalie, l'interminable crise», *Hérodote*, 2003/4, n°111, pp.57-80.
- Marchal, R., «Warlordism and terrorism: How to obscure an already confusing crisis? The case of Somalia», *International Affairs*, vol.83, n°6, 2007, pp.1091-1106.
- Marten, K., «Warlordism in Comparative Perspective», *International Security*, vol.31, n°3, 2006, pp.41-73.
- Massari, M. et Monzini, P., «Dirty Businesses in Italy: A Case-Study of Illegal Trafficking in Hazardous Waste», *Global Crime*, vol.6, n°3-4, 2004, pp.285-304.
- McCormick, G. et Fritz, L., «The Logics of Warlord Politics», *Third World Quarterly*, vol.30, n°1, pp.81-112.
- Menkhaus, K., «State Collapse in Somalia: Second Thoughts», *Review of African Political Economy*, vol.30, n°97, 2003, pp.405-422.
- Menkhaus, K., «Governance Without Government in Somalia. Spoilers, State Building, and the Politics of Coping», *International Security*, vol.31, n°3, Winter 2006/2007, pp.74-106.
- Ottaway, M., «Rethinking Warlords», *SAIS Review*, vol.20, n°2, Summer-Fall 2000, pp.261-264.
- Ottaway, M., «Think Again: Nation building», *Foreign Policy*, n°132, September-October 2002, pp.16-22.
- Ottaway, M., «Rebuilding State Institutions in Collapsed States», *Development and Change*, vol.33, n°5, 2002, pp.1001-1023.

Pérouse de Montclos, M.-A., «Soudan et Somalie: de la fabrication ethnique par la guerre», *Autrepart*, 2003/2, n°26, pp.53-72.

Powell, B., Ford, R., et Nowrasteh, A., «Somalia after state collapse: Chaos or Improvement?», *Journal of Economic Behavior & Organization*, n°67, 2008, pp.657-670.

Rich, P., «Warlords, state fragmentation and the dilemma of humanitarian intervention», *Small Wars & Insurgencies*, vol.10, n°1, 2001, pp.78-96.

Vinci, A., «Like Worms in the Entrails of Natural Man: A Conceptual Analysis of Warlords», *Review of African Political Economy*, vol.34, n°112, 2007, pp.313-331.

Documents officiels

Agenda pour la paix. 1992. En ligne. Consulté le 28 janvier 2014. <http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=S/24111>.

Convention de Montevideo. 1933. En ligne. Consulté le 28 janvier 2014. <<http://www.oas.org/juridico/english/treaties/a-40.html>>.

Rapport du Secrétaire général de l'ONU sur l'application de la Résolution 837 (1993) du Conseil de sécurité. 1993. En ligne. Consulté le 28 janvier 2014. <http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=S/26022>.

Résolution 814 du Conseil de sécurité de l'ONU. 1993. En ligne. Consulté le 28 janvier 2014. <[http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/814\(1993\)](http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/814(1993))>.

Résolution 837 du Conseil de sécurité de l'ONU. 1993. En ligne. Consulté le 28 janvier 2014. <[http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/837\(1993\)](http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/837(1993))>.

Article de dictionnaire

«Qat» in *Le Petit Larousse*, Paris, Librairie Larousse, 2001.

Article de presse

Safire, W., «On language. Warlords, bandits, thugs and regional leaders», *New York Times*, 27 décembre 1992.

Rapports et Working Papers

Biró, D., «The Unbearable Lightness of...Violence: Warlordism as an Alternative Form of Governance in the “Westphalian Periphery”?» in T. Debiel et D. Lambach (dir.), «State Failure Revisited II: Actors of Violence and Alternative Forms of Governance», *INEF Report*, n°89, 2007, pp.7-49.

Dagne, T., «Africa and the War on Terrorism», *CRS Report for Congress*, 17 janvier 2002.

Fritz, V. Et Rocha Menocal, A., «Understanding State-Building from a Political Economy Perspective. An Analytical and Conceptual Paper on Processes, Embedded Tensions and Lessons for International Engagement», *Overseas Development Institute*, Septembre 2007.

Giustozzi, A. «The debate on warlordism: the importance of military legitimacy», *Crisis States Discussion Papers*, n°13, 2005.

Grosse-Kettler, S., «External Actors in Stateless Somalia. A War Economy and its Promoters», *Bonn International Center for Conversion*, paper 39, 2004.

Menkhaus, K., «Somalia: A Situation Analysis», *WriteNet Paper*, n°7, 2000.

Ressources électroniques

CIA, «Somalia», *The World Factbook*. En ligne. Consulté le 28 janvier 2014. <<https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/so.html>>.

Chapin Metz, H., *Somalia: A Country Study*, Washington, GPO for the Library of Congress, 1992. En ligne. Consulté le 28 janvier 2014. <<http://lcweb2.loc.gov/frd/cs/sotoc.html>>.

Clinton, H., «Interview With Mujahid Jawad of Radio Azadi», *U.S. Department of State*, 2009. En ligne. Consulté le 28 janvier 2014. <<http://m.state.gov/md132166.htm>>.

Minkowski, S., «La Somalie, piraterie et affairisme» in *Visions cartographiques. Les blogs du Diplo*, 2011. En ligne. Consulté le 28 janvier 2014. <<http://blog.mondediplo.net/2011-02-03-La-Somalie-piraterie-et-affairisme>>.

Population Division of the Department of Economic and Social Affairs of the United Nations Secretariat, «World Population Prospect: The 2012 Revision».

En ligne. Consulté le 28 janvier 2014.
<<http://esa.un.org/unpd/wpp/index.htm>>.

Poulin, Th., «Historique de l'opération MANUSOM», *Réseau de recherche sur les opérations de paix*, juillet 2013. En ligne. Consulté le 28 janvier 2014.
<<http://www.operationspaix.net/184-historique-manusom.html>>.

Rousseau, E., «Historique de l'opération BUPNUS», *Réseau de recherche sur les opérations de paix*, avril 2013. En ligne. Consulté le 28 janvier 2014.
<<http://www.operationspaix.net/148-historique-bupnus.html>>.